



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sourds et malentendants

Question écrite n° 13002

### Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le développement des moyens de communication tout en facilitant leur accès aux sourds. En effet, l'expansion et l'amélioration du sous-titrage télétexte à la télévision devraient être vivement soutenues notamment au moment où les chaînes télévisuelles ne cessent de croître. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer de la position et des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'expansion et l'amélioration du sous-titrage à la télévision afin de faciliter l'accès des personnes sourdes aux émissions qu'elle propose. Le Gouvernement est conscient des difficultés importantes que rencontrent les personnes sourdes dans leur vie quotidienne et qui se trouvent aggravées par les effets de l'évolution accélérée des modes de communication. Le centre Erasme spécialisé dans le sous-titrage, créé au sein de l'Institut national des jeunes sourds de Paris, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, travaille déjà activement en collaboration avec les chaînes de télévision pour développer ce procédé. Dans le rapport sur le droit des sourds qu'elle vient de déposer à la suite de la mission que lui avait confiée le Premier ministre, Mme Dominique Gillot, députée du Val-d'Oise, propose une série de mesures destinées à améliorer les moyens de compensation technique de la déficience auditive et, en particulier, une augmentation du nombre d'émissions sous-titrées à la télévision. Une concertation sera engagée avec l'ensemble des partenaires concernés en vue de faire concrètement aboutir cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Bur](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13002

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 avril 1998, page 2036

**Réponse publiée le :** 23 novembre 1998, page 6411